

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1248/SEJ du 27 décembre 1969 portant désignation des membres de la Commission chargée d'établir la liste des personnes pouvant être choisies comme commissaires aux comptes.

n° 1248/SEJ

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
27 décembre 1969

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1970

Date du numéro
10 avril 1970

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

— L'arrêté n° 1848 en date du 21 décembre 1967 est rapporté. Art. 2. — Sont désignés pour faire partie de la Commission chargée d'établir la liste des personnes pouvant être choisies comme Commissaires aux Comptes : Président : M. le Président du Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti ou son suppléant. Membres : M. le Président au Tribunal de Première Instance de Djibouti ou son suppléant ; M. Saint-Laurens, Juge au dit Tribunal. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation: Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELAHAYE.